

# eurosign

## Conditions générales d'utilisation Eurosign

# Table des matières

<b>1. Préambule</b>	<b>2</b>
<b>2. Prérequis</b>	<b>2</b>
<b>3. Définitions</b>	<b>3</b>
<b>4. Objet</b>	<b>4</b>
<b>5. Opposabilité</b>	<b>4</b>
<b>6. Durée</b>	<b>5</b>
<b>7. Description des services</b>	<b>5</b>
<b>8. Accès et utilisation des services</b>	<b>6</b>
8.1 Inscription	7
8.2 Accès au services	7
8.3 Compatibilité	8
8.4 Hébergement	8
8.5 Signatures électroniques	8
8.6 Archivage électronique	10
8.7 Facturation électronique	10
<b>9. Conservation des données d'identification</b>	<b>11</b>
<b>10. Liens hypertextes</b>	<b>11</b>
<b>11. Publicité et promotion sur la plateforme</b>	<b>11</b>
<b>12. Données à caractère personnel</b>	<b>11</b>
<b>13. Confidentialité</b>	<b>12</b>
<b>14. Sécurité et disponibilité</b>	<b>12</b>
<b>15. Propriété intellectuelle</b>	<b>13</b>
<b>16. Obligations de l'utilisateur et du destinataire</b>	<b>14</b>
<b>17. Responsabilité</b>	<b>15</b>
17.1 Responsabilité de l'utilisateur et du destinataire	15
17.2 Responsabilité d'Eurosign	15
17.3 Préjudice	15
<b>18. Suspension et exclusion</b>	<b>16</b>
<b>19. Divers</b>	<b>16</b>
19.1.1 Titres	16
19.1.2 Nullité	16
19.1.1 Questions	16
<b>20. Loi applicable</b>	<b>16</b>
<b>21. Conciliation</b>	<b>17</b>
<b>22. Juridiction compétente</b>	<b>17</b>

## 1. Préambule

1. Eurosign propose un ensemble de services de confiance permettant à ses clients la mise à disposition et le partage de documents dématérialisés, la signature électronique de ces documents, la facturation électronique et l'archivage électronique, soit via une plateforme accessible en mode SaaS disponible à l'adresse [www.eurosign.com/fr/](http://www.eurosign.com/fr/), soit via une API intégrée à un logiciel ou application du client.
2. L'utilisateur ou le destinataire qui souhaite utiliser les services Eurosign doit avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'utilisation.
3. Il est tenu à chaque visite de prendre connaissance d'éventuelles évolutions de ces dernières.
4. Elles ont vocation à constituer la règle que doit respecter tout utilisateur ou tout destinataire se rendant sur la plateforme ou utilisant les services d'Eurosign.

## 2. Prérequis

5. L'utilisateur ou le destinataire peut utiliser les services Eurosign sous réserve de respecter les prérequis suivants :

- disposer de la capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales;
- disposer d'un équipement informatique adapté pour accéder aux services ;
- disposer d'une adresse de courrier électronique valable ;
- accepter les présentes conditions générales d'utilisation sans réserve.

6. L'utilisateur ou le destinataire, en acceptant les conditions générales d'utilisation, déclare :

- avoir bien pris conscience que les services sont fournis à distance par voie électronique;
- avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles fonctionnent les services;
- disposer de toutes les informations nécessaires pour considérer que les services correspondent à ses attentes, ses objectifs, ses besoins et aux performances recherchées ;
- disposer de toutes les compétences techniques nécessaires pour accéder et utiliser les services dans des conditions optimales;
- s'être assuré du respect des prérequis techniques nécessaires ;
- avoir pris connaissance et accepté la convention de preuve d'Eurosign.

**7. Toute personne ne disposant pas d'identifiant et de mot de passe s'interdit tout accès aux services et s'engage à ne pas s'introduire ou tenter de s'introduire dans la plateforme. Un tel accès sera considéré comme un accès frauduleux au sens des dispositions du Code pénal.**

**8. Toute personne ne disposant pas d'identifiant et de mot passe pour accéder aux services principaux ou dans un espace réservé qui n'est pas le sien, sans droit, par inadvertance, s'engage à en informer Eurosign par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@eurosign.com](mailto:contact@eurosign.com). Elle s'engage à considérer que toutes les données dont elle aura eu connaissance à l'occasion d'un tel accès sont des données confidentielles et s'engage, en conséquence, à ne pas les divulguer.**

## 3. Définitions

9. Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :

- API : « application programming interface » : interface de programmation permettant à un logiciel de fournir des services ou des données à un autre logiciel de manière simple ;
- archivage électronique : procédé de stockage à long terme de documents et données numériques via la solution logicielle et garantissant l'intégrité du document dans le temps ;
- client : désigne l'entité ayant conclu avec Eurosign ou l'un de ses revendeurs un contrat de souscription à la plateforme en vue de l'utilisation de la plateforme et des services Eurosign ; le client est contractuellement considéré comme autorité d'enregistrement déléguée aux fins de réalisation des signatures électroniques, des factures électroniques et d'archivages électroniques;
- contenu : désigne les informations disponibles sur la plateforme ;
- destinataire : une personne physique désignée par un utilisateur qui pourra avoir le rôle de validateur, d'observateur ou de signataire, d'un document électronique, d'une facture électronique ou d'un système d'archivage électronique ;
- document électronique : tout contenu créé et conservé sous forme électronique et destiné à faire l'objet d'une signature (contrat, convention, attestation, déclaration, accord, engagement, etc.), d'une facturation électronique ou d'un archivage électronique;
- Eurosign : société par actions simplifiée au capital de 1 000, 00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 851 380 923, dont le siège social est situé 32, rue Fessart, 92100 Boulogne Billancourt (France), éditeur des services objet des présentes ; Eurosign est un prestataire de service de confiance ;
- facture électronique : facture ou un flux de factures créé, transmis, reçu et archivé sous forme électronique dont le traitement est réalisé de façon automatisée et comportant une certification de signature électronique ;
- fichier de preuve : fichier, lisible en langage intelligible, comprenant la preuve des actions décrites à l'article 8.5.5 ;

- plateforme : désigne la plateforme de services de confiance proposée par Eurosign à l'adresse suivante [www.eurosign.com/fr](http://www.eurosign.com/fr), permettant notamment de déposer, télécharger, valider et signer électroniquement des documents électroniques, émettre des factures électroniques et/ou procéder à de l'archivage électronique ;
- Saas : « software as a service » : mode d'accès et d'utilisation en ligne et à distance des services, qui sont hébergés dans un Cloud ;
- services : ensemble des applications informatiques et logiciels constituant des services de confiance, objet des présentes, édités par Eurosign, permettant notamment de déposer, télécharger, valider et signer électroniquement des documents électroniques, ainsi que d'émettre des factures électroniques et procéder à de l'archivage électronique ;
- signataire : destinataire expressément autorisé et enregistré par le client pour accéder à la plateforme et signer un document électronique déposé par un utilisateur, émettre une facture électronique ou procéder à un archivage électronique ;
- signature électronique : données sous forme électronique, qui sont jointes ou associées logiquement à d'autres données sous forme électronique et que le signataire utilise pour signer. Les signatures électroniques de niveau 1, de niveau 2 ou de niveau 3 proposées constituent un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache au sens de l'article 1367 du Code civil ;
- solution logicielle : désigne l'ensemble des applications informatiques et logiciels développé par Eurosign et permettant de bénéficier des services ;
- utilisateur : désigne la personne physique placée sous la responsabilité du client (salarié, préposé, représentant etc.) détenant un mot de passe personnel et ayant l'autorisation d'accéder à la plateforme et aux services;

## 4. Objet

10. Les présentes ont pour objet de fixer les conditions d'utilisation des services proposés par Eurosign à l'utilisateur et au destinataire, permettant d'observer, valider et/ou signer électroniquement des documents électroniques, d'émettre des factures électroniques et/ou de procéder à de l'archivage électronique, et de faciliter la consultation de ces documents de façon dématérialisée.

## 5. Opposabilité

11. L'utilisateur ou le destinataire peut utiliser les services d'Eurosign sous réserve de l'acceptation préalable des présentes conditions générales d'utilisation.

12. Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables à l'utilisateur, dès qu'il les accepte au moment de la création de son compte sur l'espace du client sur la plateforme [app.eurosign.com](http://app.eurosign.com).

13. Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables au destinataire dès qu'il les accepte lors de sa connexion à la plateforme via le lien envoyé par l'utilisateur.

14. L'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation est formalisée par une case à cocher « J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation d'Eurosign ». Cette case cochée constitue la preuve de la prise de connaissance desdites dispositions et vaut acceptation des présentes.

15. Eurosign se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions générales d'utilisation toutes les modifications qu'il jugera nécessaires et utiles.

16. Les présentes conditions d'utilisation sont opposables pendant toute la durée d'utilisation de la plateforme et jusqu'à ce que de nouvelles conditions générales d'utilisation remplacent les présentes.

17. Les conditions générales d'utilisation figurant en lien depuis la plateforme prévalent sur toute version imprimée de date antérieure.

18. Eurosign s'engage à communiquer les nouvelles conditions générales d'utilisation. L'utilisateur ou le destinataire peut accéder aux conditions générales antérieures et archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse : [contact@eurosign.com](mailto:contact@eurosign.com).

19. Toute utilisation des services par l'utilisateur ou le destinataire, après les modifications des conditions générales d'utilisation, vaut acceptation des nouvelles conditions générales.

## 6. Durée

20. Les présentes conditions générales d'utilisation sont applicables à l'utilisateur et au destinataire, et ce, pendant toute la durée d'utilisation des services et ce, jusqu'à sa désinscription de la plateforme.

## 7. Description des services

21. Les services fournis permettent :

- accéder à un tableau de bord,
- créer, télécharger, valider des documents électroniques ;
- signer électroniquement des documents électroniques ;
- émettre des factures électroniques ;
- procéder à l'archivage de documents électroniques ;
- stocker de façon sécurisée les documents électroniques signés électroniquement ainsi que les fichiers de preuve associés ;
- stocker de façon sécurisée les factures électroniques ainsi que les fichiers de preuve associés.

## 22. Signature électronique

Il est proposé trois niveaux de signature électronique qui seront choisis par le client, et plus amplement décrits ci-après en article 8.5 :

- la signature électronique de niveau 1;
- la signature électronique de niveau 2;
- la signature électronique de niveau 3. Ce niveau de signature n'est pas encore disponible à la date des présentes.

## Facturation électronique

Il est proposé un système de facturation électronique avec une certification RGS \*\*. de niveau 1.

## Archivage électronique

Le service d'archivage électronique sur des espaces sécurisés, directement depuis la solution logicielle ou auprès d'un tiers archiveur, est un service complémentaire de la plateforme.

23. Ces services sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités liées à la technique et à la réglementation applicable ou au libre choix d'Eurosign. Eurosign se réserve le droit, à tout moment, de modifier de manière substantielle ou d'interrompre, momentanément, sporadiquement ou définitivement l'accès à la plateforme ou les services proposés ou toute partie de ceux-ci avec ou sans avertissement préalable et sans que cela puisse diminuer ou dégrader les droits de l'utilisateur ou du destinataire.

24. La signature sur support papier restant valablement accessible à l'utilisateur ou au destinataire, Eurosign ne pourra en aucun cas être tenu responsable envers l'utilisateur ou le destinataire ou envers aucune autre partie pour toute modification, suppression ou interruption des services ou de l'accès à la plateforme.

## 8. Accès et utilisation des services

25. Le client est contractuellement considéré comme autorité d'enregistrement déléguée aux fins de réalisation des signatures électroniques, des factures électroniques et d'archivages électroniques.

À ce titre, le client doit informer Eurosign de tout changement de la ou des personne(s) physique(s) représentant(s) légal/légaux de la société qui a souscrit aux services et ayant pouvoir pour signer, éditer ou archiver les documents. Le client doit en outre communiquer à Eurosign la ou les personne(s) bénéficiant d'une délégation de signature.

À défaut de respect de ces obligations, les actes effectués sur la plateforme et plus particulièrement les signatures électroniques, factures électroniques ou archivages électroniques, seront réalisés au nom de

l'ancien représentant légal du client et le client le cas échéant en assumera seul la responsabilité ainsi que toutes les conséquences de droit qui en découleraient.

## 8.1 Inscription

26. L'inscription et l'enrôlement des utilisateurs, des destinataires et des signataires est réalisée en ligne par le client sur la plateforme d'Eurosign.

27. Afin d'inscription et d'enrôlement, le client procédera au préalable aux vérifications d'identité de l'utilisateur et du signataire selon le niveau de signature électronique choisi ou le service choisi et conformément à la politique d'enregistrement de Eurosign.

28. Eurosign adressera un mot de passe à l'utilisateur, au destinataire et au signataire. Le mot de passe devra être immédiatement changé.

## 8.2 Accès au services

29. L'utilisateur dispose d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder aux services. Le signataire reçoit un courrier électronique l'invitant à réaliser sa signature électronique. Pour ce qui concerne la facturation électronique ainsi que l'archivage électronique, l'utilisateur peut y accéder directement depuis la plateforme.

30. Les mots de passe sont strictement personnels et confidentiels.

31. L'utilisateur comme le signataire est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son mot de passe et des autres données confidentielles associées. Il s'engage à prendre toute mesure utile pour assurer cette parfaite confidentialité.

32. Toute utilisation d'un mot de passe fait présumer de manière irréfragable une utilisation des services par celui à qui il a été attribué.

33. L'utilisateur comme le signataire s'engagent à notifier sans délai tout vols ou usurpation de son mot de passe. Cette notification devra être adressée à Eurosign soit par courrier électronique à [contact@eurosign.com](mailto:contact@eurosign.com) soit par lettre recommandée avec avis de réception.



## 8.3 Compatibilité

34. Avant toute utilisation des services, l'utilisateur et le destinataire sont invités à vérifier la compatibilité du matériel avec les services en ligne. Ils sont responsables du bon fonctionnement de leur équipement.

35. Les exigences techniques applicables pour accéder au service en ligne sont énoncées dans la documentation des services publiée par Eurosign qui a le droit de les modifier à tout moment.

## 8.4 Hébergement

36. Les services de la plateforme sont hébergés sur les serveurs d'Eurosign hébergés chez Google Compute Engine présentant des niveaux de garantie et de sécurité élevés.

37. Les certificats électroniques sont hébergés sur les serveurs d'Eurosign, les HSM étant hébergés chez Claranet présentant des niveaux de garantie et de sécurité élevés.

## 8.5 Signatures électroniques

38. Le processus d'accès et de signature électronique des documents est réalisé selon les principales étapes décrites à la convention de preuve Eurosign.

39. Le service de signature électronique comprend trois niveaux de signatures conformes au règlement eIDAS du 23 juillet 2014 ainsi qu'à l'article 1367 du Code civil :

- la signature électronique niveau 1;
- la signature électronique niveau 2;
- la signature électronique niveau 3.

40. Ces différents types de signature sont décrits ci-après.

### 8.5.1 Signature électronique de niveau 1

41. La signature électronique de niveau simple (niveau 1) consiste en une signature réalisée à distance par un signataire identifié sur la base d'informations déclaratives et dont l'intégrité des données signées est assurée par un scellement électronique réalisé avec un certificat électronique de cachet au nom d'Eurosign.

42. Elle respecte les exigences légales suivantes :

- identifier le signataire;
- garantir un lien entre l'identité du signataire et l'acte signé.

## 8.5.2 Signature électronique de niveau 2

43. La signature électronique de niveau simple (niveau 2) est une signature réalisée à distance ou en présentiel par un signataire identifié en présentiel ou en face-à-face ou par un procédé équivalent et sur la base de la fourniture d'une pièce justificative d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) et dont l'intégrité des données signées est assurée par un scellement électronique réalisé avec un certificat électronique de cachet au nom d'Eurosign.

44. Elle respecte les exigences légales suivantes :

- identifier le signataire;
- garantir un lien entre l'identité du signataire et l'acte signé.

## 8.5.3 Signature électronique de niveau 3

45. La signature électronique de niveau avancé (niveau 3) est une signature réalisée à distance ou en présentiel par un signataire identifié en présentiel ou en face-à-face ou par un procédé équivalent et sur la base de la fourniture d'une pièce justificative d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) et dont l'intégrité des données signées est assurée par une signature électronique réalisée avec un certificat électronique qualifié émis au nom du signataire.

46. Elle respecte les quatre exigences légales suivantes :

- être liées au signataire de manière univoque ;
- permettre d'identifier le signataire ;
- avoir été créée à l'aide de données de création de signature électronique que le signataire peut, avec un niveau de confiance élevé, utiliser sous son contrôle exclusif; et
- être liée aux données associées à cette signature de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable.

## 8.5.4 Politique de signature électronique

47. Les signatures électroniques et la génération des certificats électroniques seront réalisées conformément à la politique de signature électronique disponible à l'adresse suivante [www.eurosign.com/fr/docs](http://www.eurosign.com/fr/docs).

48. Les conditions de délivrance et de révocation des certificats électroniques sont décrites dans la politique de signature électronique.

## 8.5.5 Fichier de preuve

49. Un fichier de preuve des signatures électroniques réalisées est automatiquement généré par Eurosign afin de :

- tracer des événements survenus dans le cycle de conclusion et signature électronique des documents électroniques :
  - la traçabilité fonctionnelle des services;
  - la traçabilité technique des services;
- mettre à disposition :
  - les éléments de vérification d'identité initiaux;
  - les documents électroniques signés;
  - les éléments constitutifs des « profils » des utilisateurs, destinataires et signataires.

50. Le fichier de preuve des signatures est accessible après la fin d'un parcours de signatures électroniques. Les spécifications techniques de ce fichier de preuve sont fournies dans la documentation d'Eurosign.

## 8.6 Archivage électronique

51. Si le client a souscrit à ce service complémentaire, les documents électroniques peuvent être archivés chez un tiers archiveur.

## 8.7 Facturation électronique

52. Le client a la possibilité de souscrire à un service de facturation électronique. Ce service lui permet d'envoyer des factures électroniques depuis la plateforme en ligne.

S'il souhaite en bénéficier, le client devra impérativement remplir, signer et envoyer au revendeur auprès de qui il a aura souscrit la solution logicielle ou à Eurosign un mandat de délégation de signature pour la

facturation électronique. Ce mandat autorise Eurosign à créer une facture électronique certifiée en son nom et pour son compte. Sans ce mandat, le service de facturation électronique ne pourra être fourni.

## 9. Conservation des données d'identification

53. Conformément aux lois et aux règlements en vigueur, Eurosign conserve les identifiants et mots de passe de l'utilisateur et du destinataire, et l'historique des connexions au réseau de l'utilisateur et du destinataire.

54. Afin de respecter les obligations légales relatives à la conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu ou d'un document électronique déposé, transmis, signé ou mis en ligne, Eurosign conserve certaines informations d'identification et de traçabilité des opérations effectuées sur le réseau, mais également une copie des documents électroniques et de certains des contenus mis en ligne par l'utilisateur ou le destinataire, même lorsqu'ils sont supprimés du compte par l'utilisateur, pendant une durée d'un an à compter du fait générateur de l'obligation de conservation.

## 10. Liens hypertextes

55. Eurosign se réserve la possibilité de mettre en place des hyperliens sur sa plateforme donnant accès à des pages web autres que celles de sa plateforme.

56. Eurosign décline toute responsabilité quant au contenu des informations fournies sur ces sites au titre de l'activation des hyperliens.

## 11. Publicité et promotion sur la plateforme

57. Eurosign se réserve la possibilité de diffuser, à titre gracieux ou payant, des messages publicitaires ou promotionnels sur sa plateforme.

## 12. Données à caractère personnel

58. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par Eurosign respectent les obligations relatives à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « Informatique et libertés » en vigueur, au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel du 27 avril 2016, ainsi qu'à toutes autres réglementations en matière de protection des données à caractère personnel.

59. Eurosign met en œuvre les traitements de données personnelles selon sa politique de protection des données accessible à l'adresse : [www.eurosign.com/fr/docs](http://www.eurosign.com/fr/docs)

## 13. Confidentialité

60. Eurosign garantit la confidentialité vis-à-vis des tiers des documents électroniques et contenus déposés par l'intermédiaire des services.

61. Eurosign veille à ce que les tiers réalisant tout ou partie des services respectent la stricte confidentialité des documents.

62. Dans le cas où Eurosign recevrait une demande d'information ou, de transmission ou d'accès aux documents déposés de la part d'une autorité judiciaire ou administrative compétente, Eurosign en informera immédiatement l'utilisateur sauf disposition légale contraire. Ce dernier lui communiquera expressément ses instructions.

## 14. Sécurité et disponibilité

63. La plateforme est un système de traitement automatisé de données. Tout accès frauduleux aux services est interdit et sanctionné pénalement.

64. Eurosign met en œuvre les moyens nécessaires pour que les services en ligne de la plateforme soient accessibles 24h/24 et 7 jours/7. Eurosign fait ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser la plateforme et les services eu égard à la complexité de l'internet. Il ne saurait assurer accessibilité ou une disponibilité absolue et permanente de la plateforme.

65. Eurosign ne saurait être tenue responsable d'une quelconque indisponibilité des services en ligne si celle-ci est due à des facteurs extérieurs notamment, des raisons techniques, l'encombrement du réseau, une mauvaise utilisation des services en ligne, une défaillance des fournisseurs d'accès à Internet. De même, Eurosign ne saurait être tenue responsable des dommages causés au système d'exploitation et aux fonctionnalités des matériels utilisés du fait des interruptions ou des perturbations des services.

66. L'utilisateur et le destinataire déclarent accepter les caractéristiques et limites de l'internet.

67. Ils reconnaissent avoir connaissance de la nature du réseau de l'internet, et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations.

68. L'utilisateur et le destinataire se doivent d'informer Eurosign de toute défaillance des services.

69. L'utilisateur et le destinataire ont conscience que les données circulant sur l'internet ne sont pas nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels.

70. L'utilisateur et le destinataire acceptent de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus sur le réseau de l'internet.

## 15. Propriété intellectuelle

71. Le contenu de la plateforme, des services et de l'API, leur structure générale ainsi que les logiciels, textes, images animées ou non, photographies, fichier de preuve, son savoir-faire et tous les autres éléments composant de la plateforme ou les services ou l'API, sont la propriété exclusive d'Eurosign ou des tiers qui lui ont concédé une licence.

72. Les présentes conditions générales d'utilisation n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droit de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à Eurosign ou son prestataire ou aux ayants droit tels que les sons, photographies, images, textes littéraires, travaux artistiques, logiciels, marques, chartes graphiques, logos.

73. Il est interdit de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit les services, les pages du site, ou les codes informatiques des éléments composant les services, la plateforme ou l'API.

74. Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse d'Eurosign est interdite et constituerait une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

75. En conséquence, tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle d'Eurosign est interdit.

76. Il en est de même des bases de données qui sont protégées par les articles du Code de la propriété intellectuelle.

77. Les signes distinctifs d'Eurosign et de ses partenaires, tels que les noms de domaine, marques, dénominations ainsi que les logos figurant sur la plateforme d'Eurosign sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ces signes distinctifs effectuée à partir des éléments sans autorisation expresse d'Eurosign est donc prohibée, au sens du Code de la propriété intellectuelle.

78. Seule une utilisation conforme à la destination des services est autorisée.

79. Toutes les autres utilisations, non expressément autorisée par écrit et au préalable par le Eurosign est prohibée et constitutive de contrefaçon.

## 16. Obligations de l'utilisateur et du destinataire

80. Eurosign accorde à l'utilisateur et au destinataire un simple droit d'utilisation des services et le cas échéant de la plateforme ou de l'API et ce, à titre professionnel. Ce droit est révocable et non-exclusif. Il est destiné à une utilisation professionnelle dans les conditions des présentes.

81. L'utilisateur et le destinataire sont chacun responsables de l'utilisation des services, des signatures électroniques et ses certificats, des factures électroniques et des archives électroniques ainsi que de ses actes sur la plateforme.

82. Les informations stockées ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations nationales et internationales en vigueur.

83. L'utilisateur et le destinataire s'engagent à :

- ne commettre aucun acte de contrefaçon ;
- ne pas reproduire, télécharger, représenter, modifier, tout ou partie de la plateforme Eurosign, des services ou de l'API ;
- ne pas perturber le bon fonctionnement des services, et notamment à ne pas introduire de virus ou toute autre technologie nuisible à la plateforme Eurosign, l'API ou aux services ;
- utiliser les services de façon loyale, dans le respect des présentes conditions générales, des lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, à la vie privée et à la protection des données personnelles ;
- n'utiliser les services ainsi que l'ensemble des informations auxquelles ils pourraient avoir accès que pour des raisons professionnelles propres et dans un but conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers ;
- ne pas déposer ou stocker tout document électronique ou tout contenu illicites ou contrevenant à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, ou comportant des éléments de pornographie infantine ou à caractère violent, sans que cette liste ne soit exhaustive, ou autres contenus inappropriés ou de nature privée ;
- ne pas collecter de quelle que manière que ce soit des informations sur les autres utilisateurs ou destinataire, manuellement ou de manière automatisée, en particulier les adresses de courrier électronique, sans leur consentement, notamment en vue de l'envoi de prospections non sollicitées ou spams, de chaînes de courriers électroniques ;
- ne pas créer ou utiliser d'autres comptes que celui initialement créé, que ce soit sous leur propre identité ou sur celle de tiers, sauf autorisation préalable et écrite d'Eurosign.

84. À défaut, il encourra la suspension de son compte et/ou de l'ensemble des services qui lui sont associés dans les conditions définies à l'article « Suspension – exclusion ».

## 17. Responsabilité

### 17.1 Responsabilité de l'utilisateur et du destinataire

85. L'utilisateur et le destinataire accèdent et utilisent les services à leurs propres risques et sous leur responsabilité dans les conditions prévues aux présentes.

### 17.2 Responsabilité d'Eurosign

86 Eurosign ne pourra voir sa responsabilité engagée :

- du fait de l'impossibilité d'accéder aux services, liée à des destructions de matériels, aux attaques ou au piratage informatiques, à la privation, à la suppression ou à l'interdiction, temporaire ou définitive, et pour quelque cause que ce soit — dont les pannes ou indisponibilités inhérentes aux serveurs d'hébergement —, de l'accès au réseau Internet ;
- la perte, ou altération des données d'utilisateur ou de destinataire résultant de l'utilisation non conforme des services par rapport aux directives et recommandations d'Eurosign ou d'une mauvaise gestion de la sécurité par l'utilisateur ou le destinataire ;
- de l'impossibilité pour l'utilisateur ou le destinataire de pouvoir accéder aux services, du fait de la suspension et/ou de la résiliation aux présentes conditions générales d'utilisation ;
- dans les limites de la législation en vigueur, par tout dommage indirect et ce y compris notamment les pertes de profit, de données ou toute autre perte de biens incorporels, du fait de l'utilisation des services ou au contraire de l'impossibilité de son utilisation ;
- d'un dysfonctionnement, d'une indisponibilité d'accès, d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise configuration de l'ordinateur ou appareil nomade de l'utilisateur ou du destinataire, ou encore de l'emploi d'un navigateur ou système d'exploitation peu usité par l'utilisateur ou par le destinataire.

87. Aucune garantie n'est donnée par Eurosign et sa responsabilité ne pourra pas être engagée, lorsque l'intérêt financier d'un document électronique en cause est supérieur ou égal à 100 000 euros.

### 17.3 Préjudice

88. La responsabilité d'Eurosign n'est engagée que pour les conséquences des dommages directs et prouvés et qu'est exclue l'indemnisation des dommages indirects.

89 La responsabilité d'Eurosign est limitée à hauteur des sommes versées par le client sur une période de douze mois précédent le dommage déclaré.

90. La présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution, de résiliation ou d'anéantissement des présentes relations contractuelles.



## 18. Suspension et exclusion

91. En cas de manquement aux obligations des présentes conditions générales d'utilisation, Eurosign se réserve le droit, huit (8) jours après l'envoi à l'utilisateur ou au destinataire d'un courrier électronique lui demandant de se conformer aux présentes conditions générales d'utilisation, de suspendre l'accès aux services jusqu'à ce que la cause de la suspension ait disparu.

92. En cas de manquement répété aux obligations des présentes conditions générales d'utilisation par l'utilisateur ou par un destinataire, Eurosign se réserve le droit, huit (8) jours après l'envoi d'un courrier électronique lui demandant de se conformer aux présentes conditions générales d'utilisation resté infructueux, de mettre fin à l'accès aux services ou à une partie des services, sans préjudice de toute action de droit commun qui pourrait lui être ouverte.

## 19. Divers

### 19.1.1 Titres

93. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

### 19.1.2 Nullité

94. Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales d'utilisation sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

### 19.1.1 Questions

95. Pour toute question relative aux services de la plateforme ou à l'application des présentes conditions générales d'utilisation, l'utilisateur ou le destinataire peut adresser un email à l'adresse suivante : [contact@eurosign.com](mailto:contact@eurosign.com).

## 20. Loi applicable

96. Le présent contrat est régi par la loi française.

97. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, notwithstanding les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

## 21. Conciliation

98. En cas de litige, l'utilisateur ou le destinataire adresse en priorité une réclamation à Eurosign, à l'adresse du siège social de la société Eurosign afin de trouver une solution amiable.

## 22. Juridiction compétente

**99. À DÉFAUT DE SOLUTION AMIABLE, TOUT LITIGE CONCERNANT L'ENSEMBLE DES RELATIONS CONTRACTUELLES DE NATURE CONTRACTUELLE OU EXTRA-CONTRACTUELLE, EST DE LA COMPÉTENCE DES JURIDICTIONS DU RESSORT DES TRIBUNAUX DE PARIS, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE.**